



ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE

Tous les groupements ont des divisions similaires: le territoire de chaque groupement est divisé en villages (anciennement appelés sous-chefferies) et en quartiers.

Les villages ou (sous-chefferies) sont divisés aussi en quartiers.

Dans chaque groupement, on distingue les villages à l'origine complètement indépendants qui ont été conquis et soumis par le groupement (suite à une guerre ou par d'autres moyens) des autres villages élevés à ce titre par un acte du chef de groupement (regroupement de certains quartiers, anoblissement de certains chefs de quartier). Cette distinction tend à s'estomper par la volonté politique de réduire les velléités de certains villages conquis de se rebeller et de revendiquer leur indépendance.

CHEF DU GROUPEMENT (Roi)

Attributions

Chez les Yemba, la personne qui exerce le pouvoir suprême, appelé aussi Chef du Groupement ou Chef Supérieur ou Roi ou EFO ou 'Na Tema' a de larges pouvoirs mystico-religieux et administratifs; il est le symbole de l'unité et de la force de son peuple. Toute la population le considère comme le plus fort dans tout le groupement et lui doit coutumièrement un profond respect; il est le maître de la terre et il veille à préserver le droit d'usage à tous; il rend justice à travers le tribunal dit coutumier où siègent des accessseurs qu'il désigne personnellement.

Tous les chefs des villages de son groupement ainsi que les notables et autres chefs de quartier lui sont soumis.

NB: Dans l'organisation de l'administration camerounaise, le chef de groupement de Yemba, sont considérés comme des agents de l'État et sont classés 1er degré ou 2e degré et exercent des fonctions d'administration publique de leur peuple sous le contrôle du Sous-préfet; ils perçoivent une rémunération pour cette fonction.

☎ 697 896 111

f FestiFoto NDWET TO'OH

✉ contact@festifoto.org

🌐 www.festifoto.org



Accession au pouvoir

1- Choix du successeur (Arrestation)

La transmission du pouvoir est du type héréditaire (du père en fils).

Chez les Yemba comme dans les autres chefferies Bamiléké, le successeur du trône n'est connu qu'après la mort du roi; le prince héritier est choisi (arrêté) parmi tous les autres princes par le **Conseil des Sept** en général conformément aux souhaits du défunt roi en plus des critères d'excellence et de sagesse du prince.

2- Préparation rituelle de l'héritier choisi

Avant son intronisation, le futur roi doit suivre une initiation à toutes les affaires du royaume et acquérir tous les pouvoirs mystiques faisant de lui le détenteur au plus haut niveau de ces pouvoirs; cette formation est assurée par le Conseil des Neuf dans un lieu de retraite appelé **La'akem** pendant 9 semaines. Le futur roi entre au La'akem en compagnie d'une femme appelée **Djukem** qui doit concevoir un bébé (garçon appelé **Po'kem**). Au cours de son séjour au **La'akem**, il doit devenir le plus fort à tous égards dans tout le groupement et à ce titre tous les grands sorciers, magiciens, médiums, guérisseurs viennent y partager avec lui leurs puissances et se soumettre.

3- Intronisation du roi

Après cette retraite d'initiation au La'akem, le nouveau roi vêtu de ses habits royaux est présenté par les **mɔ'ófo** (Parrains du Chef) à tout son peuple lors d'une fête d'intronisation agrémentée des chants et des danses du royaume.

CHEF DU VILLAGE

Le chef du village appelé aussi Sous-Chef ou **efo ntúó** est à la tête d'un village et dépend du chef de groupement. Sa succession est aussi du type héréditaire; il passe aussi par le **La'akem** avant d'être intronisé. L'administration Camerounaise les classe au rang du chef du 3e degré; ils ne perçoivent pas de rémunération et ne rendent pas directement compte au sous-préfet.

☎ 697 896 111

f FestiFoto NDWET TO'OH

✉ contact@festifoto.org

🌐 www.festifoto.org



NOTABLES ET CHEFS DE QUARTIER

A l'origine, ce sont de vaillantes personnalités choisies et nommées ou anoblies par le chef du groupement ou par le chef du village; ils sont en général placés à la tête d'un quartier et sont soumis directement au chef de groupement ou chef du village qui les a nommés. Leur succession est aussi héréditaire mais ils ne passent pas au **La'akem** avant d'exercer leur pouvoir; ils ne sont pas reconnus comme chefs par l'administration Camerounaise.

CONSEILS DES 9 ET DES 7

Le pouvoir du chef chez les Yemba est très étendu, il est cependant tempéré ou même limité par 2 grands conseils de notables dits conseil des 9 et conseil des 7.

1- Conseil des 9 notables (**mékém levu'ɔ**)

Ce conseil est composé en principe de 9 notables qui sont de la lignée des pères fondateurs du royaume ; ils sont de ce fait inamovibles et peuvent ainsi jouir d'une sorte d'indépendance vis à vis du roi qui ne peut les destituer.

Ce conseil joue un rôle politico-administratif et militaire; le roi est pratiquement obligé de les consulter préalablement à la prise de toute décision. Doté des pouvoirs importants, ce conseil peut destituer le roi. En fait c'est eux qui sont dans le secret du choix du futur roi et ont prêté serment de garder ce secret jusqu'à la mort du roi. C'est ce conseil qui procède à l'arrestation du jeune roi, à son initiation au La'akem et à son intronisation.

2- Conseil des 7 notables (**mékém esambīā**)

Le conseil des Sept détient le pouvoir magico-religieux; la fonction de ces membres est aussi héréditaire. Ces sept jouent un rôle de protection du roi et de tout le groupement; ils sont craints de part leur pouvoir magique et religieux. Noter que dans certains villages bamilékés ce sont eux (et non les 9) qui procèdent à l'arrestation du futur roi et la conduite au **La'akem**.

☎ 697 896 111

f FestiFoto NDWET TO'OH

✉ contact@festifoto.org

🌐 www.festifoto.org



LES CLASSES D'AGE (Menzɔŋ)

A l'origine les hommes se regroupaient par tranche d'âge pour :

- soit aller en guerre de conquête de nouveaux territoires ou de défense en cas d'attaque extérieure ;
- soit pour effectuer des travaux pour la chefferie (construction des cases et autres travaux exigeant la force et les bras).

Le principal critère d'accès à ce type d'association est l'âge et le commandant de chaque classe d'âge est en principe un prince de sang ou petit-fils du chef ayant montré des capacités de bravoure et de commandement. Chaque classe d'âge porte un nom qui renvoie à la puissance, la bravoure ou la force.

Dans un groupement donné, le nombre de classes d'âge est limité et le nom est cyclique ainsi quand tous (ou presque tous) les membres d'une classe d'âge sont décédés, le nom devient libre et le chef peut attribuer ce nom à la jeune génération de **Menzɔŋ** qu'il crée.

Un exemple de classes d'âge par ordre au groupement Bafou :

Ghuni (Ceux qui secouent) : 130-140 ans (NOM LIBRE)



Mefɔ leghem (Gloire du Roi: Roi classe au-dessus de 10 rois) : 120-130 ans (NOM LIBRE)

Akāa Menzɔŋ (Elites) : 110-120 ans (NOM LIBRE)

avuŋmenē (Traversent les fleuves sans pont) : 100-110 ans (NOM LIBRE)

Lefaŋ mbeŋ (Pluie avec Tonnerre) : 90-100 ans

A ma'ātsɔ (Lancent et répondent) : 80-90 ans

Mbeŋ Mewe (plus avec grêle) : 70-80 ans

Ataŋkak (Piègent attrapent) : 60-70 ans

☎ 697 896 111

f FestiFoto NDWET TO'OH

✉ contact@festifoto.org

🌐 www.festifoto.org



Mmók mbèt (Feu de brousse) : 40-60 ans

Sáaghān (Traverse tout marécage): 20-40 ans. De nos jours avec la disparition des guerres (principales activités des **Menzɔŋ**), ces associations jouent un rôle plus culturelle (apparition lors des funérailles souvent en compagnie du chef pour exécuter des danses dites guerrières, très rythmées et vigoureuses ; elles continuent de contribuer au développement économique du village par des interventions multiformes (matérielles, financières, participations physiques etc.)

☎ 697 896 111

f FestiFoto NDWET TO'OH

✉ contact@festifoto.org

🌐 www.festifoto.org